



Département de la Manche
Arrondissement de Cherbourg
Canton du Val de Saire
Commune d'Anneville en Saire

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 AOUT 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux aout à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PARENT, Maire.

Étaient présents : PARENT Gérard, BIGARRE Marie-Josèphe, LEGRAND Céline, LEROY Guillaume, LECONTE Nathalie, DEFRES Jérémy, DELANGE Guy, LECLERC Laure, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : RUEL Denis, LEBLOND Patricia.

Secrétaire de séance : LECONTE Nathalie

Attribution du logement 13 rue de l'église :

M. le Maire présente la demande de location transmise par l'office notarial de Quettehou (mandatée par la commune), de M. Michaël PERROTTE concernant le logement (appartement situé au 1^{er} étage) 13 rue de l'église.

La location de l'appartement comprend la petite remise à gauche de l'entrée du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer le logement à M. PERROTTE et fixe les conditions de cette location :

- le loyer mensuel est fixé à 450€ auquel s'ajoutera le remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de bail de location pour six ans avec M. PERROTTE, prenant effet au 1^{er} septembre 2018.

Attribution du logement 13 bis rue de l'église :

M. le Maire présente la demande de location transmise par l'office notarial de Quettehou (mandatée par la commune), de M. Guillaume AGNES concernant le logement (studio au rez de chaussée) 13 bis rue de l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer le logement à M. AGNES et fixe les conditions de cette location :

- le loyer mensuel est fixé à 300€ auquel s'ajoutera le remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de bail de location pour six ans avec M. AGNES, prenant effet au 1^{er} septembre 2018.

Informations et questions diverses :

- Future aire de jeux sera décapée par l'entreprise Boucé sous 15 jours.